



CONSEIL MUNICIPAL

22 MAI 2014

DEL n°2014-127 à 2014-152

TOME 1

Conseil Municipal du 22 mai 2014

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu des conseils municipaux des 24 avril 2014

Finances – Commande publique

DEL2014_127 : Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2013

DEL2014_128 : Approbation du Compte administratif de l'exercice 2013

DEL2014_129 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 relatif au Budget Principal

DEL2014_130 : Stade nautique – Participation de la Ville à l'activité pour la saison 2013/2014

Administration générale

DEL2014_131 : Désignations des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes culturels

DEL2014_132 : Désignations des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes sociaux et socio-éducatifs

DEL2014_133 : Désignations des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes économiques et pour l'insertion professionnelle

DEL2014_134 : Désignations des représentants de la Ville de Pessac au sein de l'Office Municipal du Sport (OMS)

DEL2014_135 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein du Comité de Jumelage

DEL2014_136 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein de l'association Ecosite du Bourgailh

DEL2014_137 : Désignations des représentants de la Ville de Pessac au sein de REGAZ Bordeaux

DEL2014_138 : Désignations des représentants de la Ville de Pessac au sein du Syndicat départemental d'Énergie électrique de la Gironde (SDEEG)

DEL2014_139 : Désignations des représentants de la Ville de Pessac au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux Mérignac

DEL2014_140 : Composition du jury de concours

DEL2014_141 : Composition de la Commission de Délégation de Services Publics

Aménagement et Cadre de vie

DEL2014_142 : Stationnement en centre ville – Périmètre et tarification

DEL2014_143 : Pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette

DEL2014_144 : Avenue Montesquieu – Enfouissement des réseaux téléphoniques – Convention avec France Télécom

DEL2014_145 : Bois de Saige – Mise en souterrain d'une ligne électrique haute tension

DEL2014_146 : Convention de servitude avec ERDF pour les travaux de raccordement au pylône téléphone

DEL2014_147 : Agence Ouest Immobilier 10 avenue Jean Jaurès – Renouvellement du bail commercial

Jeunesse

DEL2014_148 : Tarifications Séjours courts été 2014

Sport

DEL2014_149 : Stade nautique et Piscine Caneton – Tarifs 2014/2015

Culture

DEL2014_150 : Contrats et conventions pour la programmation artistique de la saison culturelle 2014/2015

DEL2014_151 : Tarifs de la saison culturelle 2014/2015 – Activités Spectacles vivants (Pessac en Scènes)

DEL2014_152 : Demandes de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2014/2015

| |
|--------------------------------------|
| Question orale de Mme CURVALE |
|--------------------------------------|

| |
|--|
| Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du CGCT |
|--|

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_127

Objet : Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2013

Madame Nathalie MAGNIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Aux termes de l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

En conséquence, et après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les résultats de l'exercice 2013, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le



Le Maire,

Franck RAYNAL

ANNEXE AU COMPTE DE GESTION 2013

| | Résultats à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investisse- ment | Résultats de l'exercice | Résultats à la clôture de l'exercice |
|--|---|--|----------------------------|--|
| BUDGET PRINCIPAL (comptabilité M. 14) | | | | |
| - Investissement | 1 519 468,60 | | - 3 691 014,83 | - 2 171 546,23 |
| - Fonctionnement | 5 345 157,42 | 5 345 157,42 | 5 662 300,65 | 5 662 300,65 |
| <i>Total</i> | 6 864 626,02 | 5 345 157,42 | 1 971 285,82 | 3 490 754,42 |
| BUDGET ANNEXE DE L' EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN (comptabilité M. 14) | | | | |
| - Investissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Fonctionnement | 650,00 | 0 | 69 020,13 | 69 670,13 |
| <i>Total</i> | 650,00 | 0 | 69 020,13 | 69 670,13 |
| BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD (comptabilité M. 14) | | | | |
| - Investissement | - 516 101,42 | 0 | 798 280,81 | 282 179,39 |
| - Fonctionnement | 516 101,42 | 0 | - 830 656,91 | - 314 555,49 |
| <i>Total</i> | 0 | 0 | - 32 376,10 | - 32 376,10 |
| BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS (comptabilité M. 43) | | | | |
| - Investissement | 157 572,84 | 0 | 0 | 157 572,84 |
| - Exploitation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Total</i> | 157 572,84 | 0 | 0 | 157 572,84 |
| TOTAL GENERAL | 7 022 848,86 | 5 345 157,42 | 2 007 929,85 | 3 685 621,29 |

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_128

Objet : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2013

Madame Nathalie MAGNIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2013 et constaté leur parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2013 aux sommes exposées dans le tableau annexé.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Franck RAYNAL, Eric MARTIN, Sylvie TRAUTMANN, Guy BENEYTOU, Isabelle DULAURENS, Gilles CAPOT, Patricia GAU, Jérémie LANDREAU, Nathalie MAGNIER, Emmanuel MAGES, Irène MONLUN, François SZTARK, Pascale PAVONE, Naji YAHMDI, Stéphane MARI, Aurélie DI CAMILLO, Benoît GRANGE, Fatiha BOUAKKAOU, Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Gladys THIEBAULT, Pierrick LAGARRIGUE, Zeineb LOUNICI, Jean-François BOLZEC, Jean-Luc BOSC, Laurent DESPLAT, Didier BROUSSARD, Dominique POUSTYNNIKOFF, Laurence MENEZO, Delila NAKIB, Caroline VION, Karine PERES, Benoît RAUTUREAU, Marie-Céline LAFARIE, Maxime MARROT

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

1° - BUDGET PRINCIPAL
(comptabilité M14)

A) - RESULTATS (hors restes à réaliser)

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|----------------|
| Recettes | 10 544 633,94 | 62 808 680,70 | 73 353 314,64 |
| Dépenses | 12 716 180,17 | 57 146 380,05 | 69 862 560,22 |
| Résultat de clôture | - 2 171 546,23 | + 5 662 300,65 | + 3 490 754,42 |

B) - RESTES A REALISER

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|
| Recettes | 3 831 545,00 | 0 | 3 831 545,00 |
| Dépenses | 4 101 308,67 | 0 | 4 101 308,67 |
| Résultat de clôture | - 269 763,67 | 0 | - 269 763,67 |

2° - BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE
MAGELLAN
(comptabilité M14)

A) - RESULTATS (hors restes à réaliser)

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|-------------|
| Recettes | 0 | 72 503,70 | 72 503,70 |
| Dépenses | 0 | 2 833,57 | 2 833,57 |
| Résultat de clôture | 0 | + 69 670,13 | + 69 670,13 |

B) - RESTES A REALISER

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|-------|
| Recettes | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses | 0 | 0 | 0 |
| Résultat de clôture | 0 | 0 | 0 |

**3° - BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT
MEDARD
(comptabilité M14)**

A) - RESULTATS (hors restes à réaliser)

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------|
| Recettes | 3 143 741,13 | 2 861 561,74 | 6 005 302,87 |
| Dépenses | 2 861 561,74 | 3 176 117,23 | 6 037 678,97 |
| Résultat de clôture | + 282 179,39 | - 314 555,49 | - 32 376,10 |

B) - RESTES A REALISER

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------|-------|
| Recettes | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses | 0 | 0 | 0 |
| Résultat de clôture | 0 | 0 | 0 |

**4° - BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS
(comptabilité M43)**

A) - RESULTATS (hors restes à réaliser)

| | Section d'investissement | Section d'exploitation | Total |
|---------------------|-----------------------------|------------------------|--------------|
| Recettes | 157,572.84 | 653 764,64 | 811 337,48 |
| Dépenses | 0 | 653 764,64 | 653 764,64 |
| Résultat de clôture | + 157 572,84 | 0 | + 157 572,84 |

B) - RESTES A REALISER

| | Section d'investissement | Section d'exploitation | Total |
|---------------------|-----------------------------|------------------------|-------|
| Recettes | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses | 0 | 0 | 0 |
| Résultat de clôture | 0 | 0 | 0 |

5° - BUDGET GENERAL (consolidation de tous les budgets)A) - RESULTATS (hors restes à réaliser)

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------|
| Recettes | 13 845 947,91 | 66 396 510,78 | 80 242 458,69 |
| Dépenses | 15 577 741,91 | 60 979 095,49 | 76 556 837,40 |
| Résultat de clôture | - 1 731 794,00 | + 5 417 415,29 | + 3 685 621,29 |

B) - RESTES A REALISER

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------|
| Recettes | 3 831 545,00 | 0 | 3 831 545,00 |
| Dépenses | 4 101 308,67 | 0 | 4 101 308,67 |
| Résultat de clôture | - 269 763,67 | 0 | - 269 763,67 |

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_129

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 relatif au Budget Principal

Madame Nathalie MAGNIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | | |
|---|------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | excédent : | 5 662 300,65 € |
| | déficit : | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | excédent : | |
| | déficit : | |
| Résultat de clôture à affecter (A1) | excédent : | 5 662 300,65 € |
| (A2) | déficit : | |

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement
de l'exercice excédent :

| | | |
|---|-------------------------|----------------|
| | déficit : | 3 691 014,83 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) | excédent : déficit : | 1 519 468,60 € |
| Résultat comptable cumulé (R001) (D001) | excédent : déficit : | 2 171 546,23 € |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | | 4 101 308,67 € |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | | 3 831 545,00 € |
| Solde des restes à réaliser : | | - 269 763,67 € |
| (B) Besoin (-) réel de financement : | | 2 441 309,90 € |
| Excédent (+) réel de financement : | | |

Affectation du résultat de la section de fonctionnement**Résultat excédentaire (A1)**

| | |
|---|-----------------------|
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : | 2 441 309,90 € |
| En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) | 3 220 990,75 € |
| | ----- |
| SOUS TOTAL (R 1068) | 5 662 300,65 € |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1) : | 0 |
| | ----- |
| TOTAL (A1) | 5 662 300,65 € |

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

0

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|---------------------------|-------------------------|---|--|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : déficit reporté | R002 : excédent reporté | D001 : solde d'exécution de l'exercice 2013 2 171 546,23 | R001 : solde d'exécution de l'exercice 2013 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 5 662 300,65 |

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le



Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_130

Objet : Stade nautique – Participation de la Ville à l'activité pour la saison 2013/2014

Madame Nathalie MAGNIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le contrat d'affermage signé en avril 2004, pour douze ans, entre la Ville de Pessac et la S.E.M. AGIR permet d'offrir aux Pessacais et non Pessacais un espace ludique et d'apprentissage de la natation à un coût maîtrisé pour la ville.

En contrepartie de la volonté de favoriser l'accès à tous à cet établissement, et en application de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Pessac s'est engagée à verser une participation d'équilibre. Les contraintes de service public prévues dans le contrat d'affermage sont les suivantes :

- L'apprentissage de la natation aux scolaires (près de 20 000 entrées pour les maternelles et les élémentaires et 3 000 entrées pour les secondaires),
- La gratuité d'accès pour les clubs sportifs,
- La gratuité d'accès pour les mineurs de l'école de natation,
- La gratuité d'accès pour les moins de 5 ans,
- La gratuité d'accès pour les accueil de loisir (mercredis et vacances scolaires),

Le montant de la participation annuelle à la S.E.M. AGIR pour contraintes de service public est de 1 284 040 € TTC pour la saison 2013/2014 et a été inscrite au compte 6574 du budget de la commune.

Par ailleurs la S.E.M. AGIR reverse à la Ville une redevance « amortissement technique » de 140 540 €. Le coût net pour la Ville est ramené à 1 143 500 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2224-2,
Vu le contrat d'affermage signé en avril 2004 entre la Ville de Pessac et la S.E.M. AGIR pour une durée de 12 années,
Considérant les contraintes de service public prévues dans le contrat d'affermage,

- d'autoriser la Ville à verser une participation annuelle de 1 284 040 € à la SEM AGIR au titre de la saison 2013-2014 ramenée à 1 143 500 € TTC compte tenu de la redevance d'amortissement technique versée par la SEM,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

PRÉVISIONNEL STADE NAUTIQUE 2013/14

| | entrées 255 000 |
|---|--------------------|
| Charges courantes d'exploitation | |
| Produits traitement/entretien | 34 000 |
| Fourn diverses | 11 000 |
| Eau | 40 000 |
| EDF | 82 000 |
| Gaz | 80 000 |
| Redevance | 140 540 |
| Loc. mobilières | 11 000 |
| Entretien divers | 130 000 |
| personnel extérieur surveillance | 18 000 |
| Salaires et charges | 1 398 000 |
| Taxe sur salaire | 80 000 |
| Taxe Professionnelle | 25 000 |
| Impôts fonciers | 18 000 |
| Frais de gestion et de structure | 112 000 |
| Amort. Prov. | 48 000 |
| Total Charges | 2 227 540 |
| Produits courants d'exploitation | |
| Chiffre d'affaires entrées | 656 000 |
| École natation | 165 000 |
| Locations | 107 000 |
| Commissions | 15 500 |
| Sous total Produits | 943 500 |
| Participation contraintes SP | 1 284 040 |
| Total des Produits | 2 227 540 |

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_131

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes culturels

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune au sein des organismes à vocation culturelle suivants :

- association « Maison des Associations »,
- association «Espace Musical de Pessac»,
- association « Cinéma Jean Eustache »,
- « Association des Cinémas de proximité de la Gironde »,
- « association des villes des Rosières de France »

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33,

Vu les statuts de l'Association Maison des Associations, de l'association «Espace Musical de Pessac», de l'association « Cinéma Jean Eustache », de l'« Association des Cinémas de proximité de la Gironde », de l'association des villes des Rosières de France

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les représentants au sein des organismes suivants :

10 représentants au Conseil d'Administration de l'Association Maison des Associations :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| - Irène MONLUN | - Délila NAKIB |
| - Didier BROUSSARD | - Jérémie LANDREAU |
| - Isabelle DULAURENS | - Stéphane MARI |
| - Maxime MARROT | - Jean-François BOLZEC |
| - Samira EL KHADIR | - Dominique DUMONT |

2 représentants au Conseil d'Administration de l'association «Espace Musical de Pessac» :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Isabelle DULAURENS | - Didier BROUSSARD |
|----------------------|--------------------|

4 représentants au Conseil d'Administration de l'association « Cinéma Jean Eustache »:

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Isabelle DULAURENS | - Benoît RAUTUREAU |
| - Irène MONLUN | - Zeineb LOUNICI |

1 représentant au sein de l'« Association des Cinémas de proximité de la Gironde » :

- Isabelle DULAURENS

1 représentant à l'assemblée générale de l'association des villes des Rosières de France :

- Jean-François BOLZEC

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_132

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes sociaux et socio-éducatifs

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune au sein des organismes à vocation sociale suivants :

- établissement public social et médico-social Le jardin des Provinces,
- association « La Châtaigneraie »,
- association « Alouette Animation »,
- association «Espace Social et d'Animation Alain Coudert» ;
- Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Gironde.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les statuts de l'Établissement Public Social et Médico-Social Le Jardin des Provinces, de l'association « La Châtaigneraie », de l'association « Alouette Animation », de l'association «Espace Social et d'Animation Alain Coudert» et de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Gironde.

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les représentants au sein des organismes suivants :

3 représentants (dont le Maire ou son représentant) au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Social et Médico-Social Le Jardin des Provinces :

- Monsieur le Maire
- Patricia GAU
- Karine PERES

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association « La Châtaigneraie » :

Titulaires :

- Fatiha BOUAKKAOUI
- Naji YAHMDI

Suppléants :

- Benoît GRANGE
- Sylvie TRAUTMANN

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association « Alouette Animation » :

Titulaires :

- Fatiha BOUAKKAOUI
- Naji YAHMDI

Suppléants :

- Jérémie LANDREAU
- Benoît RAUTUREAU

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association «Espace Social et d'Animation Alain Coudert» :

Titulaires :

- Benoît GRANGE
- Naji YAHMDI

Suppléants :

- Délila NAKIB
- Gladys THIEBAULT

1 représentant de la commune au sein de la Fédération de centres sociaux et socioculturels de la Gironde :

- Naji YAHMDI

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_133

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes économiques et pour l'insertion professionnelle

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune au sein des organismes à vocation économique suivants :

- l'association « Bordeaux Unitec »
- association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC)
- l'association « Envie Gironde »
- « l' association pour la gestion du PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac »
- l'association « Mission Locale des Graves »

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33,

Vu les statuts de l'association « Bordeaux Unitec », de l'Association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC), de l'Association « Envie Gironde », de « l'association pour la gestion du PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac », de l'association « Mission Locale des Graves »,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les représentants au sein des organismes suivants :

1 représentant au Conseil d'Administration de l'association « Bordeaux Unitec » :

- Sylvie TRAUTMANN

3 représentants à l'Assemblée Générale de l'Association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC) :

- Sylvie TRAUTMANN

- Pascale PAVONE

- Laurent DESPLAT

3 représentants au Conseil d'Administration de l'Association « Envie Gironde » :

- Délima NAKIB

- Jérémie LANDREAU

- Benoît RAUTUREAU

4 représentants membres de droit à « l'association pour la gestion du PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac » :

- Sylvie TRAUTMANN

- Najji YAHMDI

- Pascale PAVONE

- Patricia GAU

Pour l'association « Mission Locale des Graves » :

6 représentants à l'Assemblée Générale de l'association « Mission Locale des Graves »

- Fatiha BOUAKKAOUI

- Délima NAKIB

- Patricia GAU

- Sylvie TRAUTMANN

- Najji YAHMDI

- Didier SARRAT

6 représentants au Conseil d'Administration de l'association « Mission Locale des Graves »

- Fatiha BOUAKKAOUI

- Délima NAKIB

- Patricia GAU

- Sylvie TRAUTMANN

- Najji YAHMDI

- Didier SARRAT

2 représentants au Bureau de l'association « Mission Locale des Graves »

- Sylvie TRAUTMANN

- Délima NAKIB

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le



Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_134

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein de l'Office Municipal du Sport (OMS)

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune au sein de l'Office Municipal du Sport.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Vu les statuts de l'association Office Municipal des Sports,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les représentants au sein de l'Office Municipal du Sport :
9 représentants au Conseil d'Administration de l'Association Office Municipal des Sports

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - Guy BENEYTOU | - Irène MONLUN |
| - Jérémie LANDREAU | - Jean-François BOLZEC |
| - Jean-Luc BOSCH | - Zeineb LOUNICI |
| - Emmanuel MAGES | - Dany DEBAULIEU |
| - Anne-Marie TOURNEPICHE | |

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_135

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein du Comité de Jumelage

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'effectuer la désignation des 13 représentants de la commune au Conseil d'administration du Comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Considérant que la Commune de Pessac est représentée au sein du Conseil d'administration du Comité de Jumelage

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les 13 représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du Comité de Jumelage :

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| - Irène MONLUN | - Maxime MARROT |
| - Marie-Céline LAFARIE | - Zeineb LOUNICI |
| - François SZTARK | - Jean-Luc BOSC |
| - Jean-François BOLZEC | - Jean-Pierre BERTHOMIEUX |
| - Délila NAKIB | - Isabelle DULAURENS |
| - Caroline VION | - Dominique DUMONT |
| - Dany DEBAULIEU | |

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_136

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein de l'association Ecosite du Bourgailh

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'effectuer la désignation des 2 représentants de la commune au collège des membres de droit de l'association Ecosite du Bourgailh.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Considérant que la Commune de Pessac est représentée au sein du collège des membres de droits de l'association Ecosite du Bourgailh,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les 2 représentants de la commune au sein de l'association Ecosite du Bourgailh :
- Jérémie LANDREAU
- Laurent DESPLAT

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_137

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein de REGAZ Bordeaux

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

La ville de Pessac est actionnaire de REGAZ Bordeaux.

A ce titre, la Ville de Pessac est représentée au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires de REGAZ Bordeaux, ce par un représentant titulaire, et un représentant suppléant.

Il convient d'effectuer la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires de REGAZ Bordeaux.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Considérant qu'en qualité d'actionnaire de REGAZ Bordeaux, la Commune de Pessac est représentée au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les représentants titulaire et suppléant de la commune à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires de REGAZ Bordeaux suivants :

Assemblée générale de REGAZ Bordeaux :

- Titulaire : Jérémie LANDREAU
- Suppléant : Benoît RAUTUREAU

Assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires de REGAZ Bordeaux :

- Titulaire : Jérémie LANDREAU
- Suppléant : Benoît RAUTUREAU

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_138

Objet : Désignation des représentants de la ville de Pessac au sein du Syndicat départemental d'Energie électrique de la Gironde (SDEEG)

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

La ville de Pessac est adhérente du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) depuis 1947.

Ce syndicat ayant notamment pour objet l'étude de toutes questions d'ordre technique, administratif ou juridique concernant la distribution d'énergie électrique, est administré par un comité composé de délégués des collectivités territoriales membres.

Au regard de sa strate démographique, la Ville de Pessac y est représentée par 5 délégués issus du Conseil Municipal.

Il convient d'effectuer la désignation de 5 représentants de la commune siégeant au comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) prévoyant en article 3 que le Comité Syndical est composé de délégués élus des communes membres, dont 5 délégués désignés par le Conseil Municipal de la commune de Pessac,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne les 5 délégués suivants au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) :

- Eric MARTIN

- Jérémie LANDREAU

- Benoît RAUTUREAU

- Gladys THIEBAULT

- Jean-Pierre BERTHOMIEUX

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_139

Objet : Désignation du représentant de la Ville de Pessac au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux Mérignac

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est composée, conformément aux dispositions de l'article L.571-13 du Code de l'Environnement, d'un tiers de représentants des collectivités territoriales intéressées.

La ville de Pessac est représentée au sein de cette commission par un délégué suppléant.

Cette commission, présidée par le Préfet de Gironde, est consultée pour toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle peut également émettre des recommandations sur cette question, de sa propre initiative.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la

désignation de son représentant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L.571-13,

Vu l'arrêté préfectoral de composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Bordeaux Mérignac, en date du 1^{er} février 2013,

Considérant que la Commune de Pessac est représentée au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Bordeaux Mérignac par un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne M. Jérémie LANDREAU en qualité de représentant suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Bordeaux Mérignac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_140

Objet : Composition du jury de concours

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres du jury de concours.

Conformément aux dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury de concours comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres du conseil municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est également procédé à l'élection de membres suppléants en nombre identique, et selon les mêmes modalités de scrutin.

Les autres membres du jury de concours mentionnés à l'article 24 du code précité étant désignés par le Président du jury.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'article L.2121-21 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 24,
Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014,
Vu la liste de candidats à l'élection au sein du jury de concours, déposée auprès du Maire,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres du jury de concours,

Considérant que le jury de concours comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres du conseil municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est également procédé à l'élection de membres suppléants en nombre identique, et selon les mêmes modalités de scrutin,

- de déclarer élus membres à voix délibérative au jury de concours :

Titulaires :

- Sylvie TRAUTMANN
- Éric MARTIN
- Jérémie LANDREAU
- Fatiha BOUAKKAOUI
- Didier SARRAT

Suppléants :

- Pierrick LAGARRIGUE
- Laurent DESPLAT
- Gilles CAPOT
- Zeineb LOUNICI
- Betty DESPAGNE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_141

Objet : Composition de la Commission de Délégation de Services Publics

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public comptant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, dans les conditions fixées à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces membres, à voix délibérative, sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Préalablement à ce renouvellement, lors de sa séance du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les conditions de dépôt des listes de candidats à l'élection au sein de la commission de délégation de service public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.2121-21 dernier alinéa et suivants et D.1411-4 et suivants,

Vu la délibération n°2014-104 en date du 24 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les conditions de dépôt des listes de candidats à l'élection au sein de la commission de délégation de service public,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public comptant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Considérant que ces membres, à voix délibérative, sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

- déclare élus membres à voix délibérative de la Commission de Délégation de Service Public :

Titulaires :

- Éric MARTIN
- Emmanuel MAGES
- Aurélie DI CAMILLO
- Guy BENEYTOU
- Jean-Louis HAURIE

Suppléants :

- Pierrick LAGARRIGUE
- Stéphane MARI
- Maxime MARROT
- Gladys THIEBAULT
- Didier SARRAT

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_142

Objet : Stationnement en centre ville - Périmètre et tarification

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Le centre ville de Pessac a fortement évolué grâce à la mise en œuvre de projets majeurs touchant à l'habitat, aux déplacements et à l'aménagement des espaces publics. Son attractivité s'est largement renforcée ce qui se traduit par une fréquentation accrue des usagers et clients.

L'accès en centre ville par tous modes de transports est désormais facilité par le pôle multimodal TER TBC, la densité des lignes de bus mais aussi la qualité des espaces publics qui permet aux piétons et cyclistes de se déplacer dans de bonnes conditions de sécurité.

La question de l'accessibilité aux automobilistes doit aussi être traitée. Le centre ville offre environ 1 500 places de stationnement public dont 350 places en ouvrage souterrain et 200 (en zone payante) sur voirie. Une enquête analysant ce stationnement a été réalisée par la CUB, en juin 2011, à la demande de la Ville. Cette enquête démontre, en particulier, que le nombre de place est suffisant mais la rotation des emplacements n'est

pas satisfaisante ce qui crée un engorgement aux dépens de l'accessibilité aux commerces et services.

Un groupe de travail a été créé, fin 2012, associant les commerçants, le syndicat de quartier, les services de la CUB, la police municipale, les services techniques municipaux. La finalité de ce groupe de travail était d'abord de faire un état des lieux de la situation concrète, vécue par les usagers et, sur cette base, de proposer des améliorations à mettre en œuvre rapidement.

A l'issue de plusieurs réunions, les mesures suivantes ont été proposées touchant au périmètre de stationnement payant et à la tarification applicable.

Tout d'abord s'agissant du périmètre de stationnement gratuit/payant, il s'avère que certaines rues de l'hyper centre sont encore gratuites ce qui favorise une présence de longue durée néfaste à la rotation des véhicules et donc à l'accessibilité du centre ville. En particulier, les salariés ou résidents abusent de cette opportunité aux dépens des clients ou usagers des services.

Il est donc proposé de passer les rues suivantes en zone de stationnement payant en plus des rues déjà établies :

- Rue Dignac
- Rue Herman Lemoine entre l'avenue Jean Jaurès et la avenue Nancel Pénard
- la rue Nelson Mandela
- la rue Adrien Ducourt depuis la rue Nelson Mandela sur environ 100 m
- la rue Pierre Curie entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Herman Lemoine
- l'avenue Louis Laugaa entre la rue Nelson Mandela et la place de la V^{ème} République
- la rue François Coppée entre la rue Herman Lemoine et la rue Pierre Curie
- la rue Rosa Bonheur entre la rue Herman Lemoine et la rue Pierre Curie.

Le plan joint récapitule l'ensemble des zones payantes actuelles et proposées. Au total, 100 places payantes supplémentaires seront créées.

S'agissant de la tarification. La tarification actuelle a été définie par délibération du 17 janvier 2002 et du 14 mai 2009 pour l'instauration d'une gratuité de 1h.

Le groupe de travail a pris acte que cette période de gratuité d'une heure était favorable aux visites de courte durée dans le centre ville. En revanche, il s'avère que la possibilité pour les usagers de renouveler indéfiniment le ticket de stationnement, détournait l'esprit du système.

Il est dès lors proposé de maintenir cette période initiale de gratuité d'une heure mais en limitant la prise de ticket à une seule par demi-journée avec identification du véhicule bénéficiaire lors du passage à l'horodateur.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer la vocation du stationnement de très courte durée sur voirie et le stationnement de moyenne durée dans l'ouvrage souterrain, les tarifs de stationnement sur voirie proposés sont les suivants :

- 0 à 1 h : gratuit (ticket obligatoire)
- 1 h 30 : 2 €
- 2 h : 3 €

La durée du stationnement reste limitée à 2 h par demi journée.

Les horaires demeurent inchangés par rapport à la situation actuelle :
- payant de 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi après midi au samedi midi hors jours fériés et en dehors de la période du 14 juillet au 31 août (gratuité totale).

Le temps de stationnement sera calculé au prorata de la somme introduite.

Le long de l'église dans le prolongement de l'avenue Louis Laugaa, il est institué un arrêt de très courte durée limité à 20 min, gratuit sous réserve de prise de ticket dans la limite d'un par demi-journée (environ 9 places avec horodateurs dédiés).

Un clavier, intégré aux horodateurs, permettra de rentrer le numéro d'immatriculation du véhicule ce qui améliorera la rotation des véhicules qui est l'objectif recherché. Il n'y aura pas non plus de possibilité de prendre un nouveau ticket à l'horodateur voisin.

De son côté, PARCUB s'est engagé à favoriser l'usage de son ouvrage en moyenne et longue durée en plafonnant à 8 € le prix du stationnement pour des durées à partir de 8 heures jusqu'à 24h (contre 15 € actuellement). Simultanément, la gratuité d'une heure en ouvrage souterrain est maintenue par convention entre la ville et PARCUB, démontrant ainsi la volonté municipale d'accompagner la fréquentation de cet ouvrage.

Le plan joint définit le nouveau plan du secteur payant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le nouveau périmètre de stationnement payant/gratuit,
- de valider les nouveaux tarifs de stationnement sur voirie,
- de confirmer les périodes de stationnement gratuit/payant,
- d'instituer ces mesures à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_143

Objet : Pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Le Pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette prend peu à peu sa configuration définitive. La construction de l'extension de la ligne B jusqu'au carrefour de l'Alouette (station gare de Pessac Alouette sur l'avenue du Haut Lévêque) est en cours tandis que celle du Parc Relais démarre.

Réseau Ferré de France (RFF) procédera à partir de fin 2014 au déplacement des quais de la halte de Pessac Alouette pour les positionner au plus près de la station tram avec des ascenseurs et escaliers reliant cet équipement.

L'objectif est de livrer cet ensemble mi 2015.

Dans ce contexte, les espaces publics attenants au pôle multimodal bénéficient eux aussi d'un aménagement complet de manière à ce que les habitants, les salariés du CHU du Haut-Lévêque ou de Xavier Arnozan puissent accéder dans des bonnes conditions à la gare et au pôle de manière plus générale.

L'étude de ces aménagements sera pilotée par la CUB en partenariat avec RFF, SNCF, l'État et la Ville. Elle concernera les espaces publics du secteur (allée du Haut-Lévêque, parking au nord de la halte ferroviaire, rue Martin Luther King, rue de la Métropole). Ceux-ci ont bénéficié d'une inscription supplémentaire au CODEV 2012-2014 liant la CUB à la Ville.

Le démarrage de l'étude interviendra dès la fin 2014 avec un phasage des réalisations à programmer sur le prochain contrat de CODEV de 2016 à 2018 dès la livraison du Pôle Multimodal.

Pour rappel, la Ville a déjà conventionné avec les partenaires précités par délibération du 10 novembre 2011 pour engager une étude préliminaire sur ce secteur pour un montant de 4 700 € TTC. L'étude remise début 2013 a été validée par le Comité de Pilotage du 18 mars 2013. Il convient donc de passer en phase Avant Projet.

Les études peuvent être réalisés en régie par les services municipaux pour ce qui concerne la commune (éclairage public, mobilier, espaces verts). La participation de la Ville serait dès lors sans impact financier pour le budget communal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Contrat de Co-développement liant la CUB à la Ville sur la période 2012/2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2011 autorisant la CUB à engager l'étude préliminaire sur les abords du Pôle Multimodal de Pessac Alouette.

- d'approuver le projet de convention de financement pour les études opérationnelles du pôle d'échange multimodal d'Alouette France à Pessac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_144

Objet : Avenue Montesquieu - Enfouissement des réseaux téléphoniques - Convention avec France Télécom

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la construction de l'éco-quartier du Lartigon, avenue Montesquieu, il est nécessaire de procéder à la dissimulation ponctuelle des réseaux aériens de téléphonie afin de permettre la collecte des déchets depuis la voie publique (container d'apport collectif).

Un projet de convention définissant les droits et obligations de l'opérateur de téléphonie et de la Ville concernant l'effacement des réseaux reprend les termes de l'accord national passé entre la Fédération Nationale des Autorités Concédantes et Régies, l'association des Maires de France et FRANCE TELECOM.

Il résulte de cet accord que FRANCE TELECOM s'engage à financer les travaux d'étude, de câblage et de dépose des câbles aériens à hauteur de 51%, 49% restant à la charge du budget communal. Simultanément une participation forfaitaire au titre de la fourniture des matériels, tuyaux, chambres et coffrets vient en déduction de la part assurée

par la Ville pour ces travaux. Les travaux de génie civil sont en revanche assumés en totalité par la Ville.

Le devis estimatif s'élève à 289,80 € pour ce qui concerne le montant dû par la Ville à FRANCE TELECOM et à 345,00 € pour la participation de FRANCE TELECOM aux frais engagés par la Ville.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention jointe et le plan de financement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec FRANCE TELECOM correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie avenue Montesquieu.
- de dire que le financement sera prélevé au chapitre 204 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_145

Objet : Bois de Saige - Mise en souterrain d'une ligne électrique haute tension

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Le secteur du Bois de Saige bénéficie d'un programme de protections phoniques dans le cadre de la mise à 2x3 voies de la rocade dont les travaux sont en cours.

Or, la mise en œuvre de ces protections s'avère incompatible avec la présence d'une ligne haute tension reliant le poste source de Magellan au poste Paillère, sur le Campus.

A la suite d'une concertation étroite avec les habitants fin 2013, qui ont notamment rappelé leur souhait de maintenir absolument la butte paysagée bordant leur quartier par rapport à la rocade, la commune a demandé à Réseau de Transport d'Électricité (RTE) la mise en souterrain de cette ligne. Cette option est la seule garantissant le maintien de la butte et la pose de protections phoniques avec un résultat conforme aux normes de bruit.

RTE propose une convention d'étude de faisabilité technique et financière de mise en souterrain du réseau pour un montant forfaitaire de 7 500 € HT à la charge de la Ville sur un linéaire de 2 300 m.

Cette étude n'engage pas la Ville dans la réalisation des travaux.

Le financement de ceux-ci suppose une prise en charge à 50% par RTE et 50% pour la collectivité. La Ville de Pessac a donc sollicité un soutien du Conseil Régional et de la CUB en tant qu'autorités compétentes en matière d'aménagement du campus et de l'enseignement supérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'études avec RTE jointe pour la faisabilité technique et financière des travaux de mise en souterrain de la ligne Haute Tension entre la rocade et le poste de la Paillère pour un montant de 7 500 € HT.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_146

Objet : Convention de servitude avec ERDF pour les travaux de raccordement au pylône téléphone

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique, la commune a été sollicitée par ERDF (Électricité Réseau Distribution France) en vue de la pose d'un câble électrique souterrain et d'un coffret électrique sur les parcelles cadastrées section KP n°3 et KL n°1 sises avenue du Port aérien.

Il y a donc lieu de consentir à ERDF une convention de servitude à titre gratuit en vue :

- d'établir à demeure une canalisation souterraine dans une bande de 3 m de large sur une longueur totale de 350 m ainsi que ses accessoires ;
- d'établir si besoin des bornes de repérage ;
- d'encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose d'un câble en tranchée ;
- d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des

ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages ;

- d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Cette convention de servitude fera l'objet d'une régularisation en la forme authentique aux frais d'ERDF.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution de la servitude au profit d'ERDF pour les travaux de raccordement au pylône téléphone ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_147

Objet : Agence Ouest Immobilier 10 avenue Jean Jaurès - Renouvellement du Bail commercial

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Un bail commercial a été signé les 8 et 26 juin 2006 avec la Société SAFAYAN pour une période de 9 ans concernant les locaux appartenant à la Commune sis, 10 avenue Jean Jaurès à Pessac d'une superficie d'environ 92 m².

La société SAFAYAN (Agence Century 21) a cédé son droit au bail à la SARL Agence Ouest Immobilier (également Century 21), lors de la Cession du fonds de commerce intervenue le 28/08/2009.

Le bail étant arrivé à échéance le 28/02/2014, il y a lieu de le renouveler.

Le renouvellement du bail commercial sera conclu pour 9 ans.

Le montant du loyer annuel à compter de la dernière révision triennale s'élève à 9 392,64 €. Ce loyer sera soumis à une indexation triennale sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature du renouvellement du bail commercial avec l'Agence Ouest Immobilier aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_148

Objet : Tarifications Séjours courts été 2014

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'accès aux loisirs et aux vacances à destination des familles et de leurs enfants, la ville de Pessac propose une offre de séjours courts durant la période estivale.

Émanant des accueils de loisirs de Romainville, ces séjours se situent en complément des séjours vacances proposés habituellement à Saint-Lary, Sanguinet ainsi que dans le cadre de Pessac Animation.

Cette année, cinq séjours courts seront proposés aux enfants inscrits aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux, sur des formats de deux à trois nuits.

Cette offre de séjours s'adresse prioritairement aux enfants inscrits tout l'été au sein de l'ALSH et qui par conséquent ne partent pas ou peu en vacances sur la période estivale et permet de proposer un premier cadre de découverte des accueils collectifs avec hébergement pour des enfants, qui de part leur âge, ne sont jamais partis en groupe.

Cette année, une des nouveautés consiste à proposer un séjour pour les enfants inscrits en maternelle à Taussat, pour une durée de trois jours et deux nuits.

Ces séjours sont soumis à une tarification spécifique et progressive par quotient familial :

| Quotient Familial | Tarification des séjours |
|-------------------|--|
| | Audenge Du 9 au 11 juillet 2014 Hostens Du 20 au 22 août 2014 Taussat Du 20 au 22 août 2014 Hostens Du 26 au 28 août 2014 |
| 1 | 31,08 € |
| 2 | 36,60 € |
| 3 | 40,04 € |
| 4 | 42,48 € |
| 5 | 46,52 € |
| 6 | 50,12 € |
| 7 | 53,32 € |
| 8 | 56,40 € |
| 9 | 59,32 € |
| Hors Pessac | 83,44 € |

| Quotient Familial | Tarification des séjours |
|-------------------|--|
| | Sainte-Hélène Du 15 au 18 juillet 2014 |
| 1 | 46,62 € |
| 2 | 54,90 € |
| 3 | 60,06 € |
| 4 | 63,72 € |
| 5 | 69,78 € |
| 6 | 75,18 € |
| 7 | 79,98 € |
| 8 | 84,60 € |
| 9 | 88,98 € |
| Hors Pessac | 125,16 € |

Modalités applicables aux tarifs des séjours vacances

Le tarif 7 est appliqué aux enfants des personnels municipaux et du CCAS résidant hors Pessac pour les séjours. Les tarifs 8 et 9 sont appliqués aux enfants des personnels municipaux et du CCAS résidant hors Pessac dont le quotient familial est supérieur à la tranche 7.

Le tarif 9 est appliqué aux enfants dont les grands-parents sont domiciliés à Pessac ou dont les parents travaillent sur la commune.

Les montants dus seront portés sur la facturation mensuelle correspondante. Un échelonnement des paiements pourra faire l'objet d'une étude spécifique des services concernés en fonction de la situation particulière de la famille.

En cas d'inscription tardive, le montant dû par l'utilisateur résultera de la somme des termes échus.

Les participations des divers organismes seront déduites du montant global et encaissées directement par la Ville de Pessac auprès des organismes.

Tout désistement intervenant avant le commencement du séjour se fera par écrit à l'attention de la Direction Jeunesse.

En cas de désistement dans les 15 jours suivant l'inscription aucune facturation ne sera effectuée. Au delà de ce délai, en cas de désistement, il sera retenu 20 % sur le montant du séjour.

Les désistements ou interruptions de séjours, au delà des 15 premiers jours suivant l'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure (maladie de l'enfant, maladie grave ou décès d'un membre de la famille, etc ...).

Les justificatifs devront être fournis à la Ville dans les deux semaines qui suivront le désistement ou l'arrêt du séjour. Si l'enfant est retiré avant la fin du séjour sur décision du responsable légal ou s'il est renvoyé, aucun remboursement ne sera effectué.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifications des séjours courts et leurs conditions d'application,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à la mise en œuvre de ces séjours,
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget et les recettes imputées sur l'article 70632 fonction 4210.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_149

Objet : Stade nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2014/2015

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Il y a lieu d'actualiser les tarifs à compter du 1^{er} juin 2014 pour le Stade nautique comme le prévoit le contrat d'affermage avec la S.E.M. AGIR et à compter du 1^{er} septembre 2014 pour la piscine Caneton.

La municipalité souhaitant favoriser l'accessibilité au plus grand nombre, l'évolution de ces tarifs sera limitée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs soumis par la S.E.M. AGIR pour le Stade nautique figurant en annexe,
- d'approuver les tarifs de la piscine Caneton figurant en annexe.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le



Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL



STADE NAUTIQUE TARIFS ETE 2014

Du 31 mai au 7 septembre 2014

| | Pessacais * | | Non Pessacais | |
|-----------------------|-------------|----------|---------------|----------|
| | - 16 ans | + 16 ans | - 16 ans | + 16 ans |
| 1/2 journée | 4,35 € | 5,55 € | 5,00 € | 7,15 € |
| Période creuse | 3,35 € | 4,05 € | 4,05 € | 5,55 € |

* Sur présentation des justificatifs suivants : pièce d'identité, original d'une facture de l'année en cours et une photo d'identité si vous souhaitez vous faire établir une carte de Pessac.

1/2 journée : de 10 h - 16 h 30 et 13 h 15 à la fermeture.
Période creuse : de 10 h - 13 h 15 et après 17 h.

Paiement uniquement en espèces, chèque ou Carte bancaire (à partir de 10 €)

Gratuité pour les - 5 ans.

Capacité d'accueil : 1 200 personnes

STADE NAUTIQUE TARIFS HIVER 2014/2015

du 15 septembre 2014 au 29 mai 2015

| | Pessacais * | Non Pessacais |
|-----------------|-------------|---------------|
| - 16 ans | 2,45 € | 3,10 € |
| + 16 ans | 3,10 € | 4,10 € |

* Sur présentation des justificatifs suivants : pièce d'identité, original d'une facture de l'année en cours et une photo d'identité si vous souhaitez vous faire établir une carte de Pessac.

Paiement en espèces, par chèque ou CB

Gratuité pour les - 5 ans.

Abonnement : pour l'achat d'une carte de 12 passages, paiement de 10 passages (valable pour la saison en cours uniquement).

Capacité d'accueil : 400 personnes



STADE NAUTIQUE

- LOCATIONS BASSINS - A partir du 15 septembre 2014

| | | |
|------------------------------------|------------|---------|
| Ligne d'eau bassin sportif journée | 1 heure | 15,90 € |
| | 45 minutes | 12,00 € |
| Ligne d'eau bassin sportif soirée | 1 heure | 17,45 € |
| | 30 minutes | 8,70 € |
| Bassin d'apprentissage | 1 heure | 34,25 € |
| | 45 minutes | 25,60 € |
| BEESAN | 1 heure | 26,40 € |
| | 45 minutes | 19,90 € |

- LOCATIONS HORS BASSINS - A partir du 1^{er} juin 2014

| | | |
|-----------------------------------|----------------|---------|
| Entrée pour leçon semi-collective | | 2,45 € |
| Salle 1er étage | réunion 1 h 30 | 23,20 € |
| | 1/2 journée | 57,95 € |
| | journée | 84,45 € |

- ECOLE DE NATATION - 2014 / 2015

| | BBN | 2-6 ANS | + 6 ANS | AQUAGYM | ADULTES | SENIORS |
|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Trimestre | 73,30 € | - | - | 66,05 € | - | - |
| Année | 175,65 € | 140,20 € | 120,45 € | 160,15 € | 120,45 € | 120,45 € |

Pour les enfants, l'entrée au cours est gratuite.

Pour les adultes, il faut ajouter :

- au tarif "Aquagym trimestre" un supplément de 24,80 €
- au tarif "Aquagym année" un supplément de 74,40 €
- au tarif "Adultes" un supplément de 74,40 €

L'entrée caisse est facturée au tarif adulte Pessacais : 3,10 €

Pour les séniors, les cours ayant lieu en dehors des heures d'ouverture de l'établissement, il n'y a pas de surcoût.



PISCINE CANETON TARIFS 2014 / 2015

Du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015

- ECOLE DE NATATION - 2014 / 2015

| | 4-6 ANS (nés entre le 1/09/2008 et le 1/09/2010) | 6-18 ANS (nés entre le 1/09/1995 et le 31/08/2007) | ADULTES SENIORS INITIATION | AQUAGYM |
|-------------------|---|---|----------------------------------|----------|
| Saison en cours * | 84,65 € | 72,90 € | 72,90 € | - |
| Trimestre | - | - | - | 66,05 € |
| Année | 140,20 € | 120,45 € | 120,45 € | 160,15 € |

* Tarif applicable aux personnes débutant l'activité après le 1^{er} janvier 2014.

Entrée groupe, par personne et par séance : 2,45 €

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Guy BENEYTOU
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_150

Objet : Contrats et conventions pour la programmation artistique de la saison culturelle 2014/2015

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le service Pessac En Scènes de la Direction de la Culture met en place une programmation artistique et des actions de médiation culturelle.

Aujourd'hui, afin de permettre la mise en œuvre de la saison culturelle 2014/2015, il est nécessaire de formaliser les différentes propositions artistiques et actions de médiation de la Ville opérées par Pessac En Scènes par :

des contrats de cession de droits d'exploitation ou de représentation de spectacles,
des contrats d'exposition,
des contrats de co-production et de co-organisation,
des conventions de partenariat et de co-organisation.

La programmation artistique prévue pour la saison 2014/2015 est la suivante :

1. La nuit défendue programmée le 27 septembre 2014 :

Programmation en cours de détermination

2. La saison 2014-2015 :

7/8 octobre 2014 Rick Le Cube et les mystères du temps / L'Armada production (Road movie musical),

21 octobre 2014 Drafters / Cie Chute Libre (danse), dans le cadre des Vibrations Urbaines,

8 novembre 2014 Quien Soy ? / Cie El Nucleo (Cirque),

25/29 novembre 2014 Le Grand Matin / Association Palabras (Ecoute sonore et graphique),

3 février 2015 Soirée Cirque contemporain – Dans le cadre des « Rencontres du Court » – 20h30 – Salle le Galet / Partenariat avec la compagnie Les Marches de l'Été

3 mars 2015 Candide / Groupe Anamorphose (théâtre),

13/15 mars 2015 Hirisinn/ Cie Le P'tit Cirk (Cirque), partenariat avec la Ville de Canéjan,

24 mars 2015 B&B / Cie La Zampa (danse),

11 avril 2015 Tel Quel – CNN Tours – Thomas Lebrun (danse) – 20h – Salle le Galet

15/18 avril 2015 Ets Beets / Cie Katrina Brown (danse et peinture),

5/6 mai 2015 De passage / Le Fracas/CDN (théâtre), dans le cadre du projet « Souffleurs de mots »

15 mai 2015 Mon frère Ma princesse / Cie Les Veilleurs (théâtre),

26/28 mai 2015 **Couac** / Cie Succursale 101 (théâtre).

3. Les événements hors programmation régulière :

Du 13 au 22 décembre 2014 **Festival Sur Un Petit Nuage** (spectacles en cours de programmation)

21 juin 2015 **Fête de la Musique** (concerts – en cours de programmation)

4. Les actions de médiation culturelle :

- actions éducatives en temps scolaire,

- projet « Souffleur de mots »,

- ateliers et animations dans le cadre du Festival Sur un petit nuage.

5. Les actions d'aide à la création :

Au regard de sa politique culturelle en faveur de la création artistique, la Ville de Pessac a pour ambition de soutenir trois compagnies artistiques (en cours de détermination) qui seront respectivement accueillies sur son territoire durant les vacances scolaires 2014/2015, de la Toussaint, d'hiver et de printemps.

L'objectif de ce projet consiste à favoriser la création de compagnies artistiques professionnelles tout en mettant en place un parcours de médiation à l'attention des Pessacais.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants délivrées pour la Ville de Pessac par la Direction des Affaires Culturelles en Aquitaine concernant :

- la catégorie 1 – Exploitant de lieu (n°1-1063942/Galet, n°1-1063943/Bellegrave, n°1-1063944/Médiathèque Jacques Ellul, n°1-1063945/Le Royal),

- la catégorie 2 – Producteur de spectacles (n°2-1063935),

- la catégorie 3 – Diffuseur de spectacles (n°3-1063946).

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 28-II, 30-I et 35-II 8°) précisant que « *peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour les raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité* »,

Considérant la programmation artistique pour la saison 2014/2015,

Considérant que le coût artistique prévisionnel de cette programmation, incluant les cachets, défraiements et transports des compagnies et intervenants, s'élève à 315 500 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette programmation,
- de dire que les crédits nécessaires au financement de cette programmation seront prélevés au chapitre 011 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_151

Objet : Tarifs de la saison culturelle 2014/2015 - Activités Spectacles vivants (Pessac En Scènes)

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville de Pessac confirme sa volonté de proposer au plus grand nombre, et dès le plus jeune âge, une offre culturelle de qualité fondée sur la diversité, la pluridisciplinarité mais aussi sur une ouverture aux formes artistiques innovantes. Chaque année, la saison culturelle proposée par la Ville accueille ainsi un public nombreux qui contribue pleinement au rayonnement de la commune.

Le service Pessac En Scènes de la Direction de la Culture a pour principale mission de mettre en œuvre une programmation ainsi que différentes actions de médiation bien identifiées autour du spectacle vivant en favorisant le croisement des publics sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, la programmation 2014/2015, organisée entre septembre 2014 et juin 2015, prend en compte :

- la programmation artistique, hors festival et événements, de 13 spectacles pour tous les publics dont 3 dédiés spécifiquement au très jeune public,
- le soutien à la création artistique,

- la mise en place d'actions de médiation.

Globalement, la saison 2014/2015 accueillera une soixantaine de compagnies pour une centaine de représentations.

Afin de permettre la bonne organisation et la gestion des actions conduites par ce service, la Ville de Pessac définit chaque année une grille tarifaire adaptée à son offre de spectacles.

Cette grille tarifaire est définie au regard :

- du projet culturel et artistique de la Ville qui défend des valeurs d'intérêt général de service public,
- du coût « fauteuil » des représentations, c'est-à-dire le rapport entre le coût total hors technique des spectacles, la jauge d'accueil convenue avec les compagnies et la capacité d'accueil des salles accueillant les spectacles,
- des tarifs pratiqués par les autres scènes culturelles locales (notamment sur la Communauté Urbaine de Bordeaux) et nationales,
- d'une démarche d'incitation à la découverte du spectacle vivant pour le plus grand nombre.

Les tarifs des spectacles programmés dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions et/ou programmateurs culturels de l'agglomération font l'objet d'un traitement spécifique inhérent aux clauses contractuelles de co-organisation.

En conséquence la grille tarifaire portant sur la saison culturelle 2014/2015 est détaillée comme suit.

I. Tarification « Tout Public »

I.1. Les tarifs des spectacles « Tout Public » programmés hors partenariat

Cette tarification concerne les spectacles suivants :

« *Drafters* » - Compagnie Chute Libre, programmé dans le cadre des Vibrations Urbaines (danse) – 21 octobre 2014 - 21h - Salle Le Galet

« *Quien Soy ?* » - Compagnie El Nucleo, (cirque) – 8 novembre 2014 – 20h – Salle Le Galet

Certains spectacles du festival « *Sur un Petit Nuage* » (formes artistiques pluridisciplinaires), étant à noter la possibilité d'inclure les spectacles du Festival « Sur un petit nuage » dans l'abonnement de saison – du 13 au 22 décembre 2014 -Programme en cours d'élaboration

Soirée Cirque contemporain – Dans le cadre des « Rencontres du Court » – 3 février 2015 – 20h30 – Salle le Galet / Partenariat avec la compagnie Les Marches de l'Été

« *Candide* » - Groupe Anamorphose (théâtre) – 3 mars 2015 – 20h30 – Salle Le Galet

« *B&B* » - Compagnie La Zampa (Danse) – 24 mars 2015 – 20h – Salle Le Galet

« *Tel Quel* » – CNN Tours – Thomas Lebrun (danse) – 11 avril 2015 – 20h – Salle le Galet

« *De Passage* » - Le Fracas/CDN, dans le cadre du projet « Souffleurs de mots » (théâtre) – 6 mai 2015 - 15h – Salle Le Galet

« *Mon Frère Ma princesse* » - Compagnie Les Veilleurs (théâtre) – 15 mai 2015 – 20h – Salle Le Galet

| Tarification spectacle « tout public » hors partenariat | |
|--|---------|
| <i>Hors abonnement</i> | |
| - Tarif Plein adulte | 16,00 € |
| - Tarif Réduit adulte (*) | 12,00 € |
| - Tarif Enfant (jusqu'à 12 ans inclus) | 10,00 € |
| <i>Abonnement (à partir de 3 spectacles à choisir dans toute la programmation)</i> | |
| - Tarif Plein adulte | 13,00 € |
| - Tarif Réduit adulte (*) | 8,00 € |

- Tarif Enfant (jusqu'à 12 ans inclus)

6,00 €

I.2. Les tarifs des spectacles « Tout Public » programmés dans le cadre de partenariats

La tarification « Tout Public » des spectacles programmés dans le cadre de partenariat s'applique aux spectacles suivants :

« *Blanche Neige* » - La Nouvelle Compagnie/Nicolas Liautard (théâtre d'image et de son)
— Dates et heures à déterminer – TNBA / Partenariat avec le TNBA dans le cadre du Festival Sur Un Petit Nuage

« *Hirisinn* » - Compagnie Le P'tit Cirk - (cirque) – le 13 et 14 mars 2015 – 20h30 et 15 mars 2015 - 16h – Parc de Monsalut à Cestas / Partenariat avec la Ville de Canéjan

Pour la saison 2014/2015, les tarifs proposés pour ces spectacles sont définis au regard des clauses contractuelles liant le partenaire de l'opération pour la mise en œuvre de ce spectacle :

| Tarification spectacle « tout public » dans le cadre de partenariat | |
|--|---------|
| <i>Hors abonnement</i> | |
| - Tarif Plein adulte | 12,00 € |
| - Tarif Réduit adulte (*) | 10,00 € |
| - Tarif Enfant (jusqu'à 12 ans inclus) | 8,00 € |
| <i>Abonnement (à partir de 3 spectacles à choisir dans toute la programmation)</i> | |
| - Tarif Plein adulte | 9,00 € |
| - Tarif Réduit adulte (*) | 8,00 € |
| - Tarif Enfant (jusqu'à 12 ans inclus) | 6,00 € |

(*) *Le tarif réduit est applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, collégiens, professionnels du spectacle, Comités d'Entreprise, Comité des Œuvres Sociales de Pessac, membres des associations culturelles Pessacaises, groupes à partir de 10 personnes et personnes de plus de 60 ans, aux bénéficiaires du RSA, aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et accompagnants éventuels (un accompagnant par bénéficiaire), aux parents des familles nombreuses et aux titulaires de la carte MGEN.*

II. Tarification « Jeune Public »

Cette tarification concerne et s'applique aux spectacles identifiés « Jeune Public » détaillés comme suit :

« *Rick le cube et les mystères du temps* » - L'Armada Production (Road Movie musical) – 8 octobre 2014 15h – Salle Le Galet

certaines spectacles du festival « *Sur un Petit Nuage* » (formes artistiques pluridisciplinaires), étant à noter la possibilité d'inclure les spectacles du Festival « *Sur un petit nuage* » dans l'abonnement de saison – du 13 au 22 décembre 2014 -Programme en cours d'élaboration

« *Ets Beets* » - Compagnie Katrina Brown (danse et peinture) – 13 au 15 mars 2015 – horaires à déterminer - Salle Le Royal

« *Couac* » - Cie Succursale 101 (théâtre visuel) – 27 mai 2015 – horaires à déterminer – Salle Le Royal

Les tarifs 2014/2015 proposés pour ces spectacles sont les suivants :

| Tarification spectacle « Jeune Public » | |
|---|---------|
| <i>Hors abonnement</i> | |
| - Tarif Plein adulte | 10,00 € |

| | |
|--|--------|
| - Tarif Réduit adulte (*) | 8,00 € |
| - Tarif Enfant (Jusqu'à 12 ans) | 7,00 € |
| Abonnement (à partir de 3 spectacles à choisir dans toute la programmation) | |
| - Tarif Plein adulte | 7,00 € |
| - Tarif Réduit adulte (*) | 6,00 € |
| - Tarif Enfant (Jusqu'à 12 ans) | 5,00 € |

III. Tarification « Public Scolaire »

Cette tarification s'applique aux groupes scolaires venant assister à des représentations programmées en temps scolaire et hors temps scolaire dans le cadre de la saison culturelle et du festival Sur Un Petit Nuage. Elle concerne les spectacles suivants :

« *Rick le cube et les mystères du temps* » - L'Armada Production (Road Movie musical) – 7 octobre 2014 10h et 8 octobre 2014 - 15h – Salle Le Galet

« *Drafters* » - Compagnie Chute Libre, programmé dans le cadre des Vibrations Urbaines (danse) – 21 octobre 2014 - 21h - Salle Le Galet

« *Quien Soy ?* » - Compagnie El Nucleo, (cirque) – 8 novembre 2014 – 20h – Salle Le Galet

spectacles du festival « *Sur un Petit Nuage* » (formes artistiques pluridisciplinaires), étant à noter la possibilité d'inclure les spectacles du Festival « Sur un petit nuage » dans l'abonnement de saison – du 13 au 22 décembre 2014 -Programme en cours d'élaboration *Soirée Cirque contemporain* – Dans le cadre des « Rencontres du Court » – 3 février 2015 – 20h30 – Salle le Galet / Partenariat avec la compagnie Les Marches de l'Eté

« *Candide* » - Groupe Anamorphose (théâtre) – 3 mars 2015 – 14h30 et 20h30 – Salle Le Galet

« *Ets Beets* » - Compagnie Katrina Brown (danse et peinture) – 13 au 15 mars 2015 – horaires à déterminer - Salle Le Royal

« *B&B* » - Compagnie La Zampa (Danse) – 24 mars 2015 – 10h et 20h – Salle Le Galet

« *Tel Quel* » – CNN Tours – Thomas Lebrun (danse) – 11 avril 2015 – 20h – Salle le Galet

« *De Passage* » - Le Fracas/CDN , dans le cadre du projet « Souffleurs de mots » (théâtre) – 5 mai 2015 à 10h et 14h30 et 6 mai 2015 à 15h – Salle Le Galet

« *Mon Frère Ma princesse* » - Compagnie Les Veilleurs (théâtre) – 15 mai 2015 – 10h et 20h – Salle Le Galet

« *Couac* » - Cie Succursale 101 (théâtre visuel) – 26, 27 et 28 mai 2015 – horaires à déterminer – Salle Le Royal

| Tarification pour les établissements scolaires | | |
|---|-------------|--------------|
| Écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés | | |
| Maternelles, élémentaires, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés | Pessac | 4,00 € |
| Maternelles, élémentaires, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés | Hors Pessac | 5,00 € |
| Accompagnateurs | Pessac | Exonéré (**) |
| Accompagnateurs | Hors Pessac | 5,00 € |

IV. Tarification particulière

Cette tarification concerne des groupes identifiés d'usagers. Elle participe à la démocratisation de l'offre culturelle.

Pour la saison culturelle 2014/2015, cette catégorie a été étendue à trois types de spectateurs, décrits comme suit, afin de concrétiser les partenariats engagés :

- les groupes d'usagers accueillis dans le cadre du partenariat avec l'association étudiante « Mouvement du 8 octobre »,
- les groupes d'usagers inscrits dans le cadre du projet de médiation « Club Famille »,
- les bénéficiaires du travail partagé entre les services Pessac En Scènes et Seniors de la Ville.

| Tarification particulière | |
|--|---------|
| Groupes d'usagers accompagnés par des structures de Pessac à vocation sociale pour les spectacles Tout Public | 10,00 € |
| Groupes d'usagers accompagnés par des structures de Pessac à vocation sociale pour les spectacles Jeune Public | 4,00 € |
| Tarif « programmeurs » pour « Sur un Petit Nuage » | 3,00 € |
| Tarif unique pour certains spectacles | 2,00 € |
| Billet exonéré (**) | gratuit |
| Groupe d'étudiants du Mouvement du 8 octobre | 6,00 € |
| Personnes inscrites dans le projet « club Famille » | 6,00 € |
| Groupes de seniors du service senior du CCAS de la Ville de Pessac | 6,00 € |

(**) **Application détaillée des billets exonérés :**

- publics des crèches, des centres de loisirs, du service animation jeunesse, de la réussite éducative de la ville de Pessac,
- « Pass' sport culture » vendu par la Ville de Pessac,
- groupe « Culture du Coeur »,
- groupe « Donner Envie de Culture » sur des actions partagées,
- centres sociaux de Pessac sur des actions partenariales type « Les Rendez-vous gourmands »,
- accompagnateurs adultes des enfants handicapés venant aux spectacles Jeune Public,
- accompagnateurs de groupes d'enfants de Pessac (animateurs et enseignants), médias,
- partenaires culturels et institutionnels associés à la programmation,
- professionnels invités (programmeurs, artistes, ...) hors festival Sur Un Petit Nuage,
- invitations des compagnies programmées selon dispositions contractuelles entre la ville et la compagnie,
- élèves et accompagnateurs des classes inscrites dans le dispositif « souffleurs de mots »

V. Tarification « ateliers »/ Festival « Sur un Petit Nuage »

Cette tarification concerne les ateliers mis en place à l'occasion du festival « Sur un Petit Nuage ».

| Tarif normal | |
|--|---------|
| Ateliers une journée avec spectacle et repas | 12,00 € |
| Ateliers une journée | 8,00 € |
| Ateliers une demi journée | 5,00 € |
| Centres sociaux | |
| Ateliers une journée avec spectacle et repas | 8,00 € |
| Ateliers une journée | 5,00 € |
| Ateliers une demi journée | 3,00 € |

VI. Tarification « repas »

Cette tarification concerne les professionnels de la programmation culturelle. Elle s'applique dans le cadre d'un festival, d'un colloque ou d'une rencontre professionnelle organisés par Pessac En Scènes (hors événements gratuits définis au paragraphe VII de la présente délibération). Pour la saison 2014-2015, cette tarification est la même que celle appliquée lors de la saison 2013/2014.

| Tarification « repas » | |
|--|---------|
| Tarif unique | 12,00 € |
| Compagnies programmées, professionnels invités, médias invités, tous les participants à l'organisation de l'événement, les participants aux activités quand un repas gratuit est prévu dans le déroulement de celles ci. | gratuit |

VII. Gratuité des spectacles

En complément de la programmation de spectacles payants, la Ville de Pessac propose une programmation d'événements ouverts gratuitement au public pour lesquels les grilles tarifaires définies ci-dessus ne s'appliquent pas.

Ces événements sont les suivants :

- Nuit Défendue,
- Certains événements ou spectacles du Festival « Sur un Petit Nuage »,
- Fête de la Musique,
- Concert programmé dans le cadre du dispositif des « Chroniques lycéennes » de l'Académie Charles Cros,
- Écoute sonore et graphique « Le Grand Matin » de l'Association Palabras dans le cadre d'une restitution de plusieurs temps de résidences sur la ville de Pessac qui se sont déroulés entre 2011 à 2013,
- Répétitions publiques des compagnies inscrites dans le cadre du projet de résidences.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la grille tarifaire détaillée ci-dessus pour les abonnements et l'achat de places de spectacles au titre de la saison 2014-2015 de Pessac en Scènes,
- de dire que les recettes seront versées à l'article 7062 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Delila NAKIB - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS procuration à Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI
François SZTARK procuration à Caroline VION
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Karine PERES procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2014_152

Objet : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2014/2015

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la Direction de la Culture met en œuvre le projet culturel de la municipalité et bénéficie de l'expertise technique et artistique de ses différents services : Pessac En Scènes, Espace Histoire Image, Bibliothèques, Patrimoine et Tourisme.

En ce sens, la Direction de la Culture administre :

- d'une part l'organisation, la co-production et la diffusion des spectacles vivants professionnels dans le cadre d'une programmation de saison variée et de la mise en œuvre de nombreux événements ouverts au plus grand nombre
- d'autre part, des actions de médiation.

Les choix artistiques ainsi que les actions engagées génèrent chaque année des partenariats institutionnels multiples destinés à soutenir et à valoriser le projet culturel de la Ville qui s'inscrit de façon singulière dans le paysage culturel de l'agglomération et participe ainsi au rayonnement de Pessac.

Pour la saison 2014/2015, en vue de poursuivre la programmation et la médiation culturelles de la Ville en direction de tous les publics, il convient d'ores et déjà de parfaire le financement des opérations engagées et à venir avec le concours de différents partenaires culturels.

Dans cette perspective, il est nécessaire de solliciter, pour les exercices budgétaires concernés, des subventions et autres aides de financement auprès des institutions suivantes :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Aquitaine (DRAC),
- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- le Conseil Général de la Gironde,
- l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA),
- l'Institut Départemental du Développement artistique et Culturel (IDDAC),
- l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA).

Ces demandes porteront sur toutes les actions conduites dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la pertinence des institutions pré-citées pour répondre à ces demandes de subventions et autres aides financières,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 70 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL